

Annecy, le 23 mars 2023

## Handicap / Inclusion

---

# La Ville et l'Hôpital signent une nouvelle convention avec le FIPHFP

**Ce jeudi 23 mars, Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP, a signé en présence de Corinne Steinbrecher, directrice territoriale Arc Alpin de la Banque des territoires et de Guillaume Bonneville, directeur territorial handicap FIPHFP Auvergne-Rhône-Alpes, une convention triennale avec la Ville d'Annecy représentée par M. le Maire et avec le Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE), représenté par son Directeur Général, M. Vincent Delivet.**

Premiers employeurs du bassin annécien, la Ville d'Annecy et le CHANGE poursuivent leurs engagements en faveur du handicap, en signant, pour la 4<sup>e</sup> fois pour la Ville et pour la 2<sup>e</sup> fois pour le CHANGE, une convention triennale 2023-2025 avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Une convention avec le FIPHFP engage l'employeur public sur une série d'actions afin de recruter et de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En contrepartie, le FIPHFP finance les actions engagées dans le cadre du budget accordé.

---

« Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie. »

**Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP**

---

Avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 9,2% pour la Ville et de 6,1% pour le CHANGE, ces deux structures dépassent le taux d'emploi légal de 6%. La signature de ces nouvelles conventions réaffirme leur volonté de s'engager pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

La Ville et le CHANGE sont également signataires de la Charte régionale pour l'atteinte de l'objectif de 6% du taux d'emploi des employeurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

---

« Cette convention décline un plan d'actions ambitieux avec un budget en hausse de 9% par rapport à la convention précédente. Cela nous permettra, aux côtés du FIPHFP, d'agir en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. C'est donc avec fierté que nous renouvelons ce partenariat pour des actions de terrain concrètes, fortes et engagées. »

**François Astorg, maire d'Annecy**

« C'est une grande fierté pour le CHANGE d'avoir atteint le taux légal d'emploi de personnes en situation de handicap de 6% au terme de son 1<sup>er</sup> conventionnement avec le FIPHFP. Ce nouvel engagement, avec un budget en hausse de 28 %, nous permettra de poursuivre une politique ambitieuse de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes avec une singularité de santé. »

**Vincent Delivet, Directeur Général du CHANGE**

---

### **À propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

### **À propos de La Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.